

---

Le programme **Tournée** appuie les activités de tournée dans tout le Manitoba par des artistes, des groupes artistiques et des organismes artistiques professionnels.

## **Dates limites**

- 1<sup>er</sup> avril

## **Annnonce des résultats**

Dans un délai de trois mois suivant la date limite

## **Montants de la subvention**

- À petite échelle (clients qui n'ont pas reçu précédemment une subvention « Soutien - Fonctionnement ») – jusqu'à 10 000 \$
- À grande échelle (clients qui ont précédemment reçu une subvention « Soutien - Fonctionnement ») – jusqu'à 75 000 \$

Remarque : Si vous avez envoyé une demande en vertu du programme Soutien – Fonctionnement le 15 novembre 2021 et que vous n'avez pas déjà reçu de subvention dans le cadre de ce programme, vous n'êtes actuellement pas admissible à une subvention à grande échelle dans le cadre du programme Partage – Tournée. Les subventions reçues dans le cadre du programme Partage - Tournée sont exclues du niveau maximal de financement de 30 000 \$ du Conseil des arts du Manitoba au cours d'une année civile.

## **Candidats** – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Gardiens du savoir autochtone
- Groupes artistiques professionnels
- Organismes artistiques professionnels

## **Activités** – activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Tournées dans tout le Manitoba

Remarque : Le CAM donne la priorité aux tournées provinciales. Les tournées dans la collectivité de résidence du candidat ne sont autorisées que dans le cadre d'une tournée provinciale prolongée.

## **Charges** – ce qui est admissible

Coûts directs liés à la tournée

## Évaluation – comment les décisions sont prises

Votre candidature au programme Tournée sera évaluée par un jury d'évaluation par des pairs sur les critères suivants :

- Valeur artistique
- Répercussion
- Faisabilité

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez [le Manuel d'évaluation par des pairs](#).

## Ressources

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique ou demander une [Aide financière en vertu du programme Accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi). Si la date limite à respecter tombe la fin de semaine, veuillez communiquer avec nous avant la fin de nos heures d'ouverture.

Si vous êtes malentendant ou que vous avez une invalidité ou une maladie mentale, vous pourriez être admissible à des fonds pour contribuer aux coûts du soutien et des services nécessaires.

Le rôle des consultants de programme du CAM consiste à offrir un soutien aux candidats à une subvention. Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir certaines sections de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

## Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : [helpdesk@artscouncil.mb.ca](mailto:helpdesk@artscouncil.mb.ca)

---

## Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit désormais les demandes de subvention par le biais de notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez disposer d'un profil valide dans le système de demandes en ligne.

### 1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, et la date de début et de fin du projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Renseignements sur l'itinéraire
- Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (500 mots)
- Description du projet (750 mots)
- L'avantage potentiel de la tournée pour la collectivité que vous visitez. (250 mots)
- La façon dont vous travaillez de concert avec les présentateurs, associés ou organismes d'accueil pour obtenir un résultat satisfaisant. (250 mots)
- La façon dont ce projet appuie les artistes du Manitoba (100 mots)
- Paiements et conditions de travail (100 mots)
- Permission et consentement
- Votre plan de marketing et toute activité de diffusion externe. (200 mots)
- Quels sont vos liens avec les cultures ou les collectivités représentées dans votre projet? (200 mots) Si votre projet implique des collectivités, des cultures ou des pratiques culturelles différentes de celles de votre propre collectivité ou culture, montrez comment vous abordez la matière en faisant preuve d'intégrité culturelle (200 mots, le cas échéant)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posés et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (250 mots)

### 2. Renseignements sur les collaborateurs

Vous devrez décrire qui sera impliqué ou participera au projet. Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec eux et ce qu'ils contribuent au projet.

Vous devrez inclure les biographies des collaborateurs clés.

### 3. Budget

Vous devrez remplir la feuille de budget. N'incluez pas les cents; veuillez inscrire des montants au dollar près seulement. Le formulaire de budget sert à la plupart des programmes du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Au besoin, ajoutez de brèves clarifications concernant des lignes de budget particulières dans les champs de description.

### 4. Matériel d'appoint

Le matériel d'appoint doit comprendre des exemples d'œuvres/activités courantes pertinentes à votre demande de subvention; il peut inclure des œuvres/activités d'autres artistes ou associés clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour donner un contexte à votre demande.

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appoint.

Les éléments suivants sont considérés comme **un seul élément** :

- jusqu'à 5 images numériques **OU**
- jusqu'à 15 pages de texte **OU**
- jusqu'à 4 minute

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appoint et la présente demande.

---

## Questionnaire d'évaluation

Votre demande sera évaluée par un comité composé de collègues artistes et de professionnels des arts. Ils utiliseront les énoncés suivantes établies pour chaque programme pour prendre leurs décisions. Les évaluateurs n'examineront que les énoncés qui s'appliquent directement à votre demande. Tout est mis en œuvre pour que les demandes soient évaluées équitablement. Le CAM accepte les décisions du jury comme étant finales.

1. Le candidat propose une expérimentation innovatrice et prometteuse. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le projet comporte-t-il un risque artistique?
  - Est-ce qu'il repousse les limites?
  - Est-il original ou innovateur?
2. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
  - Le candidat explique-t-il ses choix?
  - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
3. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.
4. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
  - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
  - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
5. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
  - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur [l'intégrité culturelle et la définition du CAM](#).
6. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.

7. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
8. Le projet proposé sera bénéfique pour la collectivité artistique du Manitoba.
9. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.
10. Le projet proposé appuie les artistes du Manitoba.
11. La proposition fait montre d'une recherche et d'une planification approfondies. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Est-ce que le plan de travail identifie et aborde toutes les étapes clés du projet?
12. Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?
13. Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
  - La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?
  - Le candidat a-t-il l'appui de présentateurs, d'associés et des organismes d'accueil?